

La communication et la valorisation



Les zones humides sont partie intégrante du bassin versant, mais leur **rôle essentiel** doit souvent être démontré et expliqué aux usagers. Il est donc important de sensibiliser le public aux **services rendus** par ces milieux, de consulter les acteurs et de confronter les points de vue de chacun afin de construire, dans la concertation, une vision et un projet de territoire partagé.

La **valorisation*** est un processus qui intervient dans une démarche active pour diffuser l'information, le plus souvent à l'issue d'un traitement de **données*** et d'une mise en forme afin qu'elle soit plus aisément assimilable par des utilisateurs non spécialistes.

Un inventaire sans valorisation est sans intérêt. Cartes et graphiques sont les outils "data-visualisation" de la communication. **Ces processus sont essentiels, ce sont les clés de la réussite d'un projet.** Ils se programment et demandent le même soin que **la collecte et la production données, la bancarisation et l'analyse des données.**

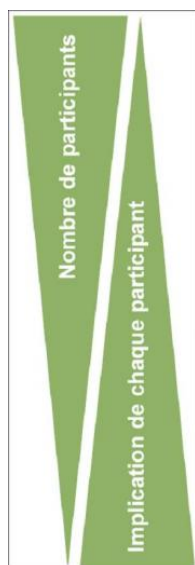
Le diagnostic territorial socio-économique

C'est une étape indispensable dans la construction d'un projet de territoire dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, Il a pour objectif principal de générer les informations nécessaires à la prise de décision et à la mise en place de plans d'action efficaces.

[Lire la suite](#)

De l'information à la concertation

La communication durant les processus de réalisation d'un inventaire peut se faire sous différentes formes : de l'information qui touche un large public à la concertation qui nécessite un travail plus long et difficile.



- **L'information et la sensibilisation**

Elles consistent à communiquer sur l'intérêt de la préservation des zones humides, annoncer les actions menées et avertir des décisions afin que d'éventuelles obligations ou interdictions soient respectées. L'information et la sensibilisation touchent un large public.

- **La consultation**

Elle consiste à demander l'avis de la population locale, voire à une partie de la population, sur un sujet précis (exemple : liste d'actions

de restauration, programmes de travaux). La consultation est souvent utilisée pour la mise en place d'arrêtés préfectoraux (enquête publique) ou pour obtenir des informations connues par les personnes concernées par le sujet.

- **La concertation**

L'objectif d'une concertation est la recherche d'un accord entre les différents acteurs d'un territoire. Elle s'adresse aux personnes ayant des intérêts directs dans la prise de décision.

Les représentations

Elles peuvent être graphique ou/et cartographique pour faciliter l'analyse et l'interprétation des données.

Elles ne sont pas de simples dessins, mais les produits de la valorisation de l'information au terme d'un processus de réflexion : **partant d'objectifs définis**, on aboutit à des documents interprétables, supports de connaissance et d'aide à la décision.

Le travail de conception d'un **graphique** ou d'une **carte** consiste donc à mener une réflexion en amont permettant de définir les objectifs, le message puis le contenu attendu du graphique ou de la carte.

Ce travail repose sur la compréhension exacte de la demande et des besoins du demandeur. Il s'agit souvent d'un processus de travail itératif qui conduit à produire plusieurs versions d'un même graphique ou d'une même carte au fur et à mesure que s'affinent la demande et les modes de représentation.

Cette chaîne de travail nécessite, le plus souvent, d'associer plusieurs acteurs depuis le chargé d'études jusqu'au lecteur en passant par l'administrateur de données et le cartographe. Elle doit toujours débiter par une formalisation précise de la part du demandeur.

Pour faciliter cette démarche il est utile d'entreprendre au préalable la rédaction des spécifications du graphique ou de la carte permettant d'intégrer les contraintes de l'infographiste ou du cartographe et celles du demandeur.

Un graphique ou une carte sont avant tout des images qui font appel à plusieurs niveaux de perception qui sont :

- l'esthétique qui conditionne tout rapport à l'image ;
- le rationnel qui permet de passer un message par l'intermédiaire de l'image tout en s'assurant de sa compréhension correcte par le lecteur ;
- Le symbolique qui apporte une compréhension rapide et quasi-instinctive de certains éléments du message.

L'objectif est bien de réaliser des documents graphiques ou cartographiques séduisants mais fiables.

Les limites d'un inventaire, de ces graphiques et de ces cartes

Un inventaire et ces cartographies ont une valeur de portée à connaissance et non réglementaire même si des jurisprudences précisent que ces éléments de connaissance ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les études d'incidence des projets.

Le SAGE - un cas particulier (extrait de la Fiche Gesteau "**Les zones humides dans les SAGE**")

Les objectifs d'un inventaire, d'un graphique, et d'une carte sont en adéquation avec les contenus obligatoires d'un PAGD de SAGE : dans l'état des lieux du bassin versant ainsi que pour identifier les dispositions et leurs conditions de mise en oeuvre et de suivi.

Certains périmètres cartographiés en annexe du PAGD peuvent faire l'objet de "règles particulières" sur les usages de ces espaces dans le règlement du SAGE.

Les "règles particulières" doivent être justifiées techniquement et scientifiquement au regard des enjeux du bassin versant dans l'intérêt général de préserver la ressource en eau.

L'ensemble des actes administratifs pris dans le domaine de l'eau sur le territoire d'un SAGE doit être conforme aux règles du règlement de ce dernier. Dans ce cas est seulement dans ce cas, ces périmètres ont une portée réglementaire.

L'ensemble des documents d'urbanisme doit être rendus compatibles dans un délai de 3 ans après publication du SAGE par le préfet.